

LE DEPOSE MINUS
Société par action simplifiée
Au capital social de 215 euros
Siège social : 46 rue de Caudéran, 33000 Bordeaux
Immatriculée au RCS DE BORDEAUX
En cours d'immatriculation

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Prestation de services (« Les Conditions Générales ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services d'« hébergement surveillé temporaire de mineurs de 3 à 11 ans » (« Les Services ») proposés par la SAS LE DEPOSE MINUS (« Le Prestataire ») aux consommateurs et Clients non professionnels (« Les Clients ou le Client ») concernant le(s) mineur(s) (« L'Enfant » ou « Les Enfants ») dont le Client est le représentant légal.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées au sein des présentes Conditions Générales.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion à la commande des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées avant la commande de fourniture des Services.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

ARTICLE 2 - Commandes

Aux fins de procéder à la passation d'une commande auprès du Prestataire, Le Client doit se rendre sur le site internet du Prestataire à l'adresse : www.ledeposeminus.com

A partir du site commercial du Prestataire, après avoir créé son compte personnel, le Client sélectionne la prestation souhaitée grâce à la plateforme de réservation dédiée

Le Client a également la possibilité d'accéder à la plateforme de réservation en ligne en réalisant la commande directement dans les locaux du Prestataire et avec lui.

Le Client doit remplir le questionnaire associé à la Commande avant d'opter pour le créneau disponible conformément à son besoin.

A l'issue de cette démarche, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (Article 1127-2 du Code Civil).

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales et constituent le contrat passé entre les parties.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire, par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix au moment de la validation de la commande.

Toute commande passée sur le site internet du Prestataire constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 3 - TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le catalogue tarif du Prestataire selon le devis établi par le Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

La TVA applicable aux Prestations de service proposées est de 20%

Les prix sont de 8.34 euros HT de l'heure ; soit 10 euros TTC de l'heure.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat.

Une facture est établie par le Prestataire et remise par voie électronique au Client lors de la fourniture des Services commandés.

Tout heure entamée est due dès la première minute supplémentaire. Elle sera facturée immédiatement au client lors du départ de l'Enfant.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture des Services commandés dans les conditions définies à l'article « Fourniture des Prestations » ci-après et comme indiqué sur la facture remise au Client, par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

- par cartes bancaires : Carte Bancaire, Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bancaires
- par porte-monnaie électronique,

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole STRIPE.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 5 - Fourniture de services

Les Services commandés par le Client d'hébergement surveillé temporaire de mineurs âgés de 3 ans à 11 ans, en espace supervisé, seront fournis selon les conditions ci-après décrites :

Le Prestataire organise par la plateforme de réservation de son site internet la réservation de cession de 1h minimum jusqu'à 3h maximum d'hébergement de l'Enfant du Client au sein de son espace ludique surveillé à l'adresse 28 rue Hugherie - 33 000 Bordeaux.

Cet hébergement surveillé, réservé aux Enfants capables d'autonomie, ayant acquis de manière permanente la propreté relative à l'usage des toilettes, et conscient de leur environnement, ne constitue ni un mode de garde ni un lieu avec projet pédagogique construit. Cet hébergement n'a par ailleurs, et en aucun cas, un caractère éducatif.

Les Enfants déposé(e)s au sein de l'espace ludique du Prestataire seront soumis à la surveillance du personnel du Prestataire, **lesquels ne sont pas des professionnels de la petite enfance**, durant le créneau horaire réservé par le Client.

Aucun repas ne sera préparé par le Prestataire et aucun repas ne devra être apporté par le Client pour son/ses Enfant(s).

L'espace d'hébergement est aménagé de tel façon qu'un espace de lecture et de calme sera disponible.

Ceci étant, aucun espace de sieste ne peut être proposé. De la même façon, des espaces pouvant permettre le travail scolaire seront disponibles sans pour autant qu'il puisse être demandé au Prestataire de réaliser un accompagnement scolaire ou périscolaire.

Le Prestataire ne propose aucune forme de sortie ludique ou éducative à l'extérieur du lieu d'hébergement, à l'exception d'une éventuelle évacuation en lien avec un impératif de sécurité, ce que le Client accepte par l'approbation des présentes Conditions Générales.

Le Prestataire n'est habilité à l'administration d'aucun soin ou d'aucune médication.

La seule initiative d'ordre médical qui pourra être prise par le Prestataire est l'appel aux services d'urgences en cas de besoins médicaux relevant de l'évidence et de l'urgence pour l'Enfant.

Le Client, par approbation des présentes Conditions Générales, atteste sur l'honneur que son/ses Enfant(s) est/sont vaccinés conformément aux exigences sanitaires nationales en vigueur.

Par ailleurs, le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace ludique à tout Enfant présentant les signes d'une infection virale, microbienne ou parasitaires (poux) quelconque. Ceci pour la préservation des autres Enfants accueillis.

De la même façon le Prestataire se réserve la possibilité d'enjoindre au Client de venir chercher son/ses Enfant(s) avant le terme du créneau horaire réservé si le(s)dit(s) Enfant(s) refuse(nt) de se conformer aux règles de vie du lieu d'hébergement et/ou s'il est impossible de calmer une crise de nerf ou de pleurs.

ARTICLE 6 – Absence de droit de rétractation

Compte tenu de la nature des services fournis, les commandes passées par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la commande par le Client selon les modalités précisées aux présentes Conditions générales de Vente.

ARTICLE 7 – Annulation de commande

Toute annulation de commande par le Client doit être réalisée minimum 30 minutes avant le début du créneau réservé.

L'annulation réalisée dans ce cadre ne saurait engendrer de remboursement mais uniquement un avoir du montant réglé à valoir pendant 30 jours à compter de la date initiale de réservation.

Toute annulation réalisée moins de 30 minutes avant le début du créneau réservé sera fautive et n'ouvrira droit à aucun remboursement et aucun avoir.

ARTICLE 8 : Obligations du client

En passant commande le client s'engage à :

- Respecter scrupuleusement les horaires réservés
- Régler toute heure supplémentaire entamée dès la première minute
- Venir chercher son Enfant à première demande du Prestataire en cas de difficulté (crise de nerf, crise pleurs, maladie, poux, comportements inadéquats à la vie en communauté).
- Remplir attentivement et complètement le questionnaire d'inscription (en ce compris les éventuelles allergies)
- Rester joignable par téléphone durant toute la durée de la prestation
- Fournir à son/ses Enfant(s) les occupations nécessaires au bon déroulement de la prestation
- S'assurer que la durée de prestation choisie est compatible avec l'âge et le développement de son/ses Enfant(s)
- Se conformer au cadre de la prestation tel que décrit à « l'article 5 – prestation de service »

ARTICLE 9 - Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de :

SA GENERALI
2 rue Pillet-Will
75009 Paris

Il répond exclusivement des préjudices pouvant naître de son propre fait ou du fait de ses préposés.

Sa responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée, en cas de casse ou de dégradation des effets personnels des Enfants laissés à sa surveillance, ceux-ci devant être suffisamment autonome pour préserver les effets confiés par leurs parents.

Le(s) Client(s), en qualité de parent(s), est/sont responsable(s) des préjudices pouvant être causés par leur(s) Enfant(s) mineur(s) notamment conformément à l'Article 1242 du code civil :

« On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

[...]

Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs Enfants mineurs habitant avec eux. »

Le(s) Client(s), par approbation des présentes Conditions Générales, certifie être assuré en responsabilité civile pour les actions de son/ses Enfant(s).

ARTICLE 10 - Imprévision

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Fourniture de Services du Prestataire au Client. Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

ARTICLE 11 - Exécution forcée en nature

Par dérogation aux dispositions de l'Article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

ARTICLE 12 - Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par tout support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

ARTICLE 12 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 13 - Résolution du contrat

Il est expressément entendu que la résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit, la mise en demeure résultant du seul fait de l'inexécution de l'obligation, sans sommation, ni exécution de formalités.

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

ARTICLE 14 - Protection des données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet www.ledeposeminus.com aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé auprès du Responsable du Traitement du Prestataire aux coordonnées suivantes :

SAS LE DEPOSE MINUS
Madame LE GUILLY
46 rue de Cauderan
33000 Bordeaux
Mail : ledeposeminus@gmail.com

Conformément à la législation en vigueur, le Client est informé qu'à tout moment il lui est possible de saisir l'autorité de contrôle adéquate en la matière, à savoir la CNIL.

ARTICLE 15 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 16 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ; leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la consommation article L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Dans ce cadre, le Prestataire est adhérent de :

L'Association des Médiateurs Européens, prise en sa qualité d'entité de la médiation de la consommation AME Conso

11, place Dauphine

75001 Paris

Téléphone : 09 53 01 02 69

Mail : presidente.ame@gmail.com

Réclamation : <https://www.mediationconso-ame.com/demande-de-mediation-ame.html>

Site internet : <https://www.mediationconso-ame.com>

Le client peut également se rendre sur le lien électronique vers la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

ARTICLE 17 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.